

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 131 Subventions (3.500 euros) à l'association Compagnie Zarina Khan pour son projet « Ateliers d'architecture pour et par les enfants ».

M^{me} Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Compagnie Zarina Khan ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'association Compagnie Zarina Khan (154548 / 2014_03417), dont le siège social est situé 6, rue des petites Ecuries 75010 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 1.500 euros seront imputés au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF14008 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la Démocratie Locale » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.

- 2.000 euros seront imputés au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.